



Régularisation pacs

Par **Stefgb**, le **18/06/2021** à **07:49**

Bonjour,

Je suis venu en France avec un visa Shengen Espagne, de façon régulière, en janvier dernier. Je suis resté en France depuis et je me suis pacsé à une française avec qui j'entretiens une bonne relation depuis bientôt 8 mois. A ce jour, elle porte un enfant qui devrait naître en novembre. Nous avons fait une demande de régularisation par le pacs, en préfecture, et fourni les preuves. Nous avons obtenu un rendez vous pour le mois août.

Je voudrais savoir si je remplis les conditions pour l'obtention de mon titre ou serait-il mieux d'attendre la naissance de l'enfant ou cela aidera-t-il mon dossier ?

Merci.

Bien à vous.

Par **youris**, le **18/06/2021** à **10:18**

bonjour,

Si vous êtes partenaire d'un Français, d'un Européen ou d'un étranger en situation régulière, vous pouvez obtenir une carte de séjour vie privée et familiale si vous pouvez notamment prouver :

*avoir conclu un Pacs,
la réalité de la relation avec votre partenaire,
et l'**ancienneté de votre vie commune en France (au moins 1 an, sauf exceptions).***

source: [étranger pacsé](#)

salutations